



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

1. Lors de sa séance tenue le 27 août 2020, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2020-326 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*
2. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 15 au 29 septembre 2020, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 novembre 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 8 décembre 2020
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière